

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## *Installations Sportives*



**Les équipements sportifs doivent être utilisés avec tout le soin requis. Pour le bien être de chacun, merci de bien vouloir respecter les consignes suivantes:**

- **Le port de chaussures de sports (semelles propres)** est obligatoire pour accéder aux installations intérieures.
- Prévoir une **tenue de sport** (short, survêtement, tee-shirt) ainsi qu'un tee-shirt de rechange.
- Il est **interdit de se déshabiller** en dehors des vestiaires.
- La pratique **torse-nu est interdite**.
- En fin de séance, tout adhérent se doit de **ranger le matériel à l'emplacement prévu**.
- Il est **interdit de manger, cracher, fumer, de mâcher du chewing-gum**.
- Seules **les bouteilles d'eau sont autorisées** à l'intérieur de la salle.

*1 oubli de tenue :RAS / 2 oublis : Mot carnet / 3 oublis : Une heure de retenue.*

### **Salle de musculation:**

- L'utilisation des **appareils pieds nus est interdite**.
- Il est impératif de **nettoyer les appareils après utilisation** avec les produits mis à disposition.

### **Tatamis:**

- La pratique se fait en **chaussettes ou pieds-nus** uniquement.

*Attention: Tout matériel endommagé ou cassé volontairement sera facturé.*